

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
2 — 21 — — soir, Omnibus.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 13 — — Omnibus.  
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 51 — — Express.  
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 52 — — soir, Omnibus.  
10 — — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD, et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans le *Moniteur* :

« L'exposé financier de M. Fould, parlant du budget rectificatif pour 1867, évalue à 90 millions la plus-value présumée des impôts indirects, indique d'autres ressources et montre que ce budget se soldera en équilibre malgré les charges considérables nécessitées par le nouvel armement et le rapatriement des troupes du Mexique, et sans qu'il soit nécessaire d'établir de nouveaux impôts ni de faire appel au crédit.

« Pour le budget ordinaire de 1868, l'excédant des recettes présumé est de 121 millions.

« Aucune prévision ne figure au budget de 1868 pour la nouvelle organisation de l'armée, Sa Majesté ayant décidé que les charges devant en résulter seraient l'objet de propositions spéciales lors de la présentation du budget rectificatif de 1868. On a tout lieu de penser que nous disposerons alors de ressources plus que suffisantes.

« L'excédant des recettes sera assez considérable en 1868 pour réaliser le programme de Sa Majesté : réduire les charges des contribuables, augmenter les ressources de l'instruction publique et donner une impulsion plus énergique aux travaux publics. Les quelques préoccupations excitées par la réorganisation de l'armée disparaîtront quand on aura acquis la certitude que les changements sont inspirés seulement par la nécessité de mettre les forces de la France en rapport avec la situation qu'elle occupe en Europe et avec le

développement des institutions militaires des autres Etats; le pays y verra un nouveau gage de sécurité et de paix pour l'avenir. »

L'évacuation de Rome, le message du président des Etats-Unis, le discours du roi d'Italie, la mission Tonello, les bruits du voyage de l'Impératrice à Rome, la rapide excursion de la reine Isabelle à Lisbonne, les préparatifs militaires de la Russie, la réorganisation de l'armée française, voilà les sujets qui préoccupent l'opinion publique en Europe, et qui défrayent les journaux.

On discute, à vrai dire, par-ci par-là, les deux dépêches à sensation du *Times*, annonçant d'une part que l'empereur Maximilien est prisonnier, et que le gouvernement français, d'une autre part, a promis à M. Bigelow de l'aider à rétablir la république au Mexique; mais personne n'y croit guère.

Le bruit de la démission pure et simple de l'empereur Maximilien s'accrédite de plus en plus. On assure que M. le prince de Metternich serait chargé à ce sujet d'une mission importante et confidentielle auprès de l'empereur d'Autriche.

A l'appui de ce que nous disons, on lit dans le *Temps* :

« Nous croyons savoir que l'acte d'abdication de l'empereur Maximilien est parvenu au gouvernement français dans la nuit de lundi à mardi. »

Si le Congrès de Washington n'est pas tout à fait content du message de M. Johnson sur la politique intérieure des Etats-Unis, le *Ti-*

mes est encore moins pour ce qui concerne l'affaire de l'Alabama, que M. Seward tient suspendue comme l'épée de Damoclès sur la tête de la vieille Angleterre. Le *Sun* conseille à ce sujet à lord Stanley de s'arranger, n'importe comment, avec l'Amérique. Les feuilles commerciales n'ont qu'une préoccupation : celle de ne pas retarder une solution, et le *Sun* croit que l'Angleterre ne s'en tirerait plus tard qu'aux dépens de son orgueil national.

Le *Daily-News* est d'avis que M. Johnson manque d'instinct diplomatique ainsi que de patriotisme; telle n'est pas l'opinion du *Telegraph*, qui trouve, au contraire, que le président des Etats-Unis se recommande par un vrai patriotisme et par son accord avec les traditions des plus sages de ses prédécesseurs.

Nous verrons bien.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Le discours prononcé par Victor-Emmanuel à l'ouverture du parlement sobalpin est très-commenté par les politiques de Florence. On lui reproche son obscurité, en ce qui a précisément trait aux affaires de Rome. Le même discours dit :

« Des liens d'amitié et de gratitude nous lient à l'empereur des Français. »

Antérieurement, l'on avait répandu le bruit chez nos voisins que la mission du général Fleury avait au fond un caractère militaire; qu'il était venu préparer une alliance offensive et défensive entre l'Italie et la France, et porter des conseils utiles pour que l'organisation de l'armée italienne répondît à la réorganisation opérée dans l'armée française. La déclara-

tion du roi sera certainement regardée par beaucoup de gens comme une confirmation de ces rumeurs. Victor-Emmanuel a clairement annoncé, d'ailleurs, qu'un projet de réorganisation militaire était à l'étude. Déjà les journaux italiens publient une circulaire du ministre de la guerre adressée aux généraux appelés à former la commission de réforme; ce sont : le général Cugia, ministre de la guerre, président, puis les généraux Nunzianta, Cadorna, Brignone, Medici, Ricotti, Pralormo, Bertole, Viale, Ricci.

On prête au baron Ricasoli, dit le *Nouvelliste de Rouen*, et nous reproduisons sous toutes réserves, le mot suivant que ce ministre aurait prononcé dans un élan de conversation avec le général Fleury. Celui-ci lui déclarait en manière officielle que, dans le cas de révolution à Rome, les troupes françaises y retourneraient pour l'apaiser.

« Le gouvernement italien, Général, applaudit de tout cœur à ce retour, et j'ai la certitude que ce retour se ferait en commun avec les troupes italiennes. »

La *Nazione* assure que l'Empereur Napoléon a envoyé ses félicitations au roi d'Italie et à son gouvernement, au sujet de la politique de conciliation exprimée par le discours de la couronne.

On mande de Vienne qu'une convention pour le règlement de la navigation du Pruth vient d'être signée à Bucharest par les plénipotentiaires d'Autriche, de Russie et de Roumanie.

## ÉPIGRAMME.

6

## UNE LETTRE PERDUE

SOUVENIRS D'UN VIEUX FACTEUR DE VILLAGE,

Recueillis et mis en ordre

Par E.-M. de LYDEN.

Les dimanches la messe ouïras  
(Commandement de l'Église).

(Suite.)

Pour accomplir parfaitement la noble tâche qu'elle s'était volontairement imposée à l'insu de tous, il lui fallait venir souvent à la ferme et voir Jeanne fréquemment.

Elle s'y prit si bien, qu'au bout de quelque temps on s'était habitué, et Jeanne la première, à l'y voir tous les jours, et à l'y voir même avec plaisir.

Quant à M. Lacroix, c'était toujours avec une joie nouvelle qu'il accueillait la fille de son ex-fermier. Le souvenir du dévouement de la jeune fille était sans cesse présent à son cœur, et c'était avec la plus grande sincérité et avec un sentiment de gratitude des plus profonds qu'il disait :

— C'est Dieu et ma pauvre défunte femme qui m'ont donné ma Jeannette, mais c'est Marianne qui me l'a conservée.

Les choses en étaient là, quand les MM. de La Villette étaient entrés en relation avec M. Lacroix. Alors Marianne touchait à sa vingtième année.

Le grand dîner de M. Lacroix n'aurait pas eu à Marcey la proportion d'un événement, que, par sa position et ses habitudes à la ferme, Marianne en eût été instruite.

Comme tout le monde, d'abord, elle n'attacha à cette circonstance aucune importance. Les ventes successives qu'avaient opérées les MM. de La Villette étaient faits notoires, et chacun vit dans les rapports qui s'établissaient entre eux et M. Lacroix les préliminaires d'un dernier contrat de vente.

Mais bientôt Marianne devina les projets de M. de Saint-Yves. Livrée à elle-même, et obéissant à ce besoin d'épanchement qui s'empare de tout jeune cœur envahi par un premier sentiment, et malgré ses dédains pour les *gens de la campagne*, Jeanne qui s'était un peu, à la longue, familiarisée avec Marianne, lui avait confié, non pas ses sentiments pour le beau Parisien, mais ceux de celui-ci pour elle.

Avec sa nature loyale, Marianne ne vit d'abord là qu'une chose très-naturelle.

Le *joli Bluet* n'était pas fait pour rester dans un obscur village. Sa place était à Paris : ce n'était pas un paysan, ni même un gros bourgeois qu'il fallait pour mari à Mlle Lacroix, mais un homme du grand monde, un noble !

Une chose frappa cependant Marianne et lui donna à réfléchir, ce furent les visites matinales de M. Saint-Yves.

— Pourquoi, se disait l'adroite paysanne, ce beau monsieur se présente-t-il toujours quand M. Lacroix est absent ?

Cette question, que se fit l'intelligente Marianne, en amena une autre.

— M. Lacroix est très-riche, les MM. de La Villette ne le sont presque plus, on le dit du moins. M. Lacroix donnera-t-il son consentement ?..

Marianne, pour répondre à sa propre question, se dit que M. Saint-Yves de La Villette était noble, et que cette considération pourrait bien être d'un grand poids dans la balance. Mais alors la jeune fille se souvint vaguement qu'en diverses circonstances elle avait entendu les anciens de la commune appuyer avec une attention railleuse sur le *de nobiliaire de*

M. de La Villette, et l'idée d'une usurpation lui vint à l'esprit.

Sans s'ouvrir à personne, elle procéda adroitement à une enquête mystérieuse, et au bout de quelques jours apprit que la noblesse de ces messieurs était fort douteuse.

Une fois sur cette voie, l'esprit de Marianne travailla, travailla, et bientôt la perspicace fille devina le plan du séducteur, plan que nous connaissons : se faire aimer de Jeanne et forcer le père à consentir au mariage.

Un mariage d'inclination n'a rien que de très-honorable, et Marianne se disait que le sentiment partagé égalise les dots au nom du bonheur mutuel; mais l'ange gardien du *joli Bluet*, avec ce grand fond de loyauté qui était en elle, se dit que celui-là était un triste sire qui, reniant le nom de son père, le travestissait, l'affublait d'une particule.

Ce mensonge de chaque jour donna à Marianne une mauvaise idée de l'amoureux de Jeanne, et dès ce moment elle devint son adversaire.

Bien que Jeanne ne se fût pas ouverte sur ses sentiments pour M. Saint-Yves, elle n'avait pu tellement se tenir sur la réserve, qu'il n'en percât point quelque chose aux yeux de la clairvoyante Ma-

Sans être aussi malade qu'on dit, M. de Bismark est obligé de ménager beaucoup ses forces. M. de Savigny le remplacera, par ordonnance des médecins, dans la présidence du conseil fédératif, et M. de Thiel, son sous-secrétaire d'Etat, dans la réception des diplomates étrangers.

Si quelque chose peut le guérir, c'est l'extraordinaire succès qu'il vient de remporter par le vote à l'unanimité de son budget pour 1867.

Il est vrai que ce budget est très-sobre et ne demande, après Sadowa et les annexions, qu'un million de thalers d'augmentation pour l'armée.

Une proclamation du comité romain, transmise de Florence à l'*Avenir National*, s'exprime ainsi :

« Romains !

» Enfin, le dernier soldat français a quitté Rome, le dernier étranger l'Italie. Des Alpes à la mer, aucun drapeau étranger ne déploie sur la terre italienne une orgueilleuse domination ou une injuste protection. Le spectacle est douloureux pour nos oppresseurs ; mais il est consolant pour nous qui, après dix-huit ans, relevons la tête et retrouvons Rome maîtresse de ses destinées. Que ce jour solennel se grave profondément dans la mémoire et dans le cœur de tout Romain qui a le sentiment de sa dignité. Ce jour, 14 décembre 1866, ouvre toute une ère, l'ère qui devra voir à côté de la magistrature religieuse libre, Rome, elle aussi libre, elle aussi prospère !

» A nous donc, ô Romains, la grande tâche. Une justice tardive remet dans nos mains le sort du pays qui n'était plus à nous. L'heure est décisive, solennelle ; l'univers entier nous contemple, ému, agité par des sentiments opposés. Nous, forts de la force d'un droit imprescriptible, résolus à l'exercer sans offusquer le moins du monde les droits du pouvoir spirituel, préparons au grand événement notre esprit, notre pensée et au besoin nos bras. Point de vaines paroles, pas de mouvements irréfléchis, point d'agitations isolées intempestives. Loin de nos rangs celui qui ne saurait apporter d'autre tribut dans ce moment solennel ; la patrie est riche en courage et en vertus civiques, et le jour suprême saura le démontrer.

» Il est inutile de s'abandonner à de vides et irréfléchies manifestations. Ce serait précisément ce que désirent le plus nos ennemis, les spéculateurs de troubles, les rêveurs de nouvelles immixtions étrangères qui en grand nombre nous environnent, nous espionnent et nous poussent. C'est sur eux, n'en doutez pas, que pèse le regard de ceux qui veillent sur nos destinées. Mais, contre eux, il est indispensable d'être unis, disciplinés, forts et résolus, et en même temps d'attendre avec

calme le moment qui nous sépare de nos vœux. Recueillons-nous, tendons-nous la main et serrons-nous autour du nom et des gloires de Rome. Ainsi unis et compactes, sachons attendre.

» Au nom de la patrie, que pas la moindre de nos forces ne s'égaré dans ces moments solennels. Le triomphe est certain ; les jours du despotisme clérical romain sont inexorablement comptés ; votre comité ne vous laissera manquer ni d'activité ni de conseil.

» Rome, 14 décembre 1866.

» LE COMITÉ NATIONAL ROMAIN. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* nous apprend que le bâtiment de la marine impériale le *Mogador* a quitté Civita-Vecchia, ramenant en France les dernières troupes qui se trouvaient encore sur le territoire pontifical. M. le général de Montebello s'est, de son côté, embarqué à bord du *Catinal*. Enfin une dépêche de Florence annonce que le général Fleury a quitté Florence pour revenir à Paris.

— On assure que le départ de S. M. l'Impératrice pour Rome serait ajourné, s'il a lieu, après le 1<sup>er</sup> janvier.

— Nous croyons savoir que, par une circulaire du gouvernement français, ceux de Belgique, de Suisse, d'Italie et de Rome, sont ou vont être engagés à joindre leurs efforts aux nôtres, pour que le système décimal qu'ils ont adopté soit accepté par toute l'Europe.

— La lutte est très-vive dans le département du Pas-de-Calais entre le candidat officiel et le candidat non officiel. Ce dernier vient de faire insérer dans un journal du département la note suivante : « Nous sommes autorisés à déclarer que M. Florent Lefebvre ne voterait pas le projet de loi sur l'armée qui serait présenté dans les conditions indiquées par le *Moniteur*. »

— D'après les journaux suisses, l'impératrice Charlotte doit quitter très-prochainement sa résidence de Miramar et être conduite dans le célèbre établissement de Préfargier (canton de Neuchâtel), où elle serait installée avec quelques personnes de son entourage dans un corps de logis particulier.

— La boulangerie lyonnaise a intenté contre l'Etat et la ville de Lyon un procès d'un grand intérêt pécuniaire.

La demande a pour objet de faire condamner les défenseurs à payer, avec intérêts de droit, aux boulangers représentés par leur syndicat, la somme de 1,203,071 fr., à titre de remboursement du solde du capital versé par eux, pour obtenir le monopole qui leur a été enlevé par le décret du mois de juin 1865.

La cause a été continuée à quinzaine.

— La *Gironde* édite le projet spirituel que nous reproduisons ci-dessous. C'est une fantaisie, mais qui vaut, à notre sens, dix projets soi-disant sérieux.

« Vous savez que l'Exposition universelle de 1867 doit attirer à Paris un immense concours de gens de tous pays. Voilà, suivant moi, l'occasion toute trouvée de trancher la question. Je propose qu'à cet effet on place à la porte du gigantesque monument deux urnes colossales aussi : l'urne rouge, avec cette inscription : ARMEMENT ; l'autre blanche, avec cette inscription : DÉSARMEMENT. Chaque visiteur recevra deux boules et sera invité à voter en entrant. On accordera, bien entendu, le droit de suffrage aux femmes comme aux hommes, car, à mon avis, cette question touche les mères de famille et les filles à marier pour le moins autant que les pères et les garçons.

Le dépouillement des votes sera fait le jour de la clôture de l'Exposition, en séance solennelle, en présence des représentants de toutes les nations de l'Europe. Si les boules rouges sont en majorité, le public n'aura plus à se plaindre lorsqu'on viendra lui prendre ses enfants par fournées de centaines de mille, et son argent par centaines de millions. On lui répondra : Tu l'as voulu. Si les boules blanches l'emportent, au contraire, quelles raisons tant soit peu plausibles pourront faire valoir les gouvernements pour maintenir leurs armements, *a fortiori* pour les augmenter ? Auraient-ils la présomption de savoir ce qui convient à leurs peuples mieux que les peuples eux-mêmes ? C'était bon au temps jadis ; mais cette politique n'est plus de saison.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Mardi prochain, fête de Noël, nos ateliers étant fermés, l'*Écho saumurois* ne paraîtra pas.

Par décret impérial, en date de Compiègne, du 13 décembre 1866, M. Adrien-Georges-Adolphe Hacault, ancien principal clerc de M<sup>r</sup> Bougère, notaire à Angers, a été nommé notaire à la résidence de Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), en remplacement de M. Pellé, décédé.

M. Hacault a prêté serment en cette qualité à l'audience du tribunal civil de Saumur, le 20 décembre.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Le maximum de la crue de la Loire a été observé à Orléans, le 20 décembre, à 2 heures du matin.

Il s'est élevé à 2 mètres 58 centimètres seulement, par suite de l'interruption des pluies.

Le maximum de la crue de la Loire a été marqué hier soir à Saumur. L'eau a monté 3 m. 98 c. Elle a baissé cette nuit de 0 m.

On s'entretient beaucoup dans notre ville depuis quelques jours, des exploits d'une croc féminine qui ne manque pas de talent. C'est une praticienne remarquable, elle a contestablement une grande habitude de son rôle, les difficultés ne l'arrêtent pas, les incidents qui peuvent se présenter sont pour elle un jeu d'enfants.

Cette citoyenne, d'une taille moyenne, d'une mise toujours sévère : robe de laine noire, coiffure simple, s'est présentée en public les dames de notre ville, bien connues par leur charité.

Elle demande à parler en particulier à une dame : aussitôt ses yeux se remplissent de larmes, et, au milieu des sanglots et presqu'au milieu des cris, elle fait un récit navrant de sa situation : tous les malheurs l'ont frappée, elle se trouve dans le plus complet dénuement ; son mari est mort, son fils aussi, sa vieille mère malade est au loin sans secours (tantôt elle réside à Bordeaux, tantôt à Rouen ou encore à Strasbourg), — et pour se rendre auprès d'elle et entreprendre un si long voyage, il lui faut une somme qu'elle n'a pas. Mais elle compte sur la charité de celle qui l'écoute et qui se laisse bien vite attendrir.

Une pièce d'or est bientôt glissée et l'offre discrètement dans sa main. Si cette offrande n'arrive pas assez vite, au gré de ses désirs, notre infortunée veuve a plusieurs cordes à son arc ; elle énumère les autres dames de la société, qui l'ont reçue favorablement et qui sont pressées de venir à son aide. Il est difficile, paraît-il, de résister longtemps à ses supplications, car elle aurait fait bien des dupes.

Lui est-il adressé quelques demandes ? Un chagrin, les larmes, les préoccupations lui font point perdre la tête ; elle indique la rue, son numéro ; cite les noms de ses voisins, de ses connaissances, noms parfaitement connus, ce qui prouve combien elle a étudié la localité. A l'une, elle donne son adresse, Grand'Rue, 10 ; à une autre, au port St-Michel, ou encore au Pont-Fouchard, dans une humble maisonnette très-retirée, et quelquefois dans le quartier des Ponts, dans une chambre basse, froide et humide.

La situation est trop critique pour ne pas ébranler le cœur le plus dur, mais notre héroïne n'a pas besoin de toutes ces ressources ; à la fois, elle sait parfaitement à qui elle s'adresse, et ce n'est jamais en vain.

Après avoir reçu quelque argent, cette pauvre honteuse parle de sa garde-robe, de ce qu'elle contient et surtout de ce qu'elle ne contient pas. C'est une revue générale, et avec un nouveau procédé elle a trouvé moyen, paraît-il, de se faire habiller plusieurs fois des pièces

rienne ; la tâche était donc des plus délicates pour l'ange gardien : un cœur prévenu est sourd à toutes les observations.

D'un autre côté, prévenir M. Lacret était fort hasardeux. On ne pouvait, en effet, faire un crime à M. Saint-Yves d'aimer Jeanne, et si la fortune n'était pas égale de part et d'autre, c'était un malheur sans doute, mais rien n'indiquait qu'il y eût calcul de la part du plus pauvre.

Agir seule, c'était compromettre le succès. Elle essaya cependant.

D'abord elle voulut s'assurer par elle-même de la profondeur des sentiments de Jeanne. Pour être renseignée sur ce point, avec cet instinct de sagacité et de ruse que Dieu a mis au cœur des plus loyales, Marianne comprit qu'il lui suffirait d'attaquer même indirectement devant Jeanne M. Saint-Yves ; c'était provoquer une défense de la part de la jeune fille, défense qui serait d'autant plus énergique que les sentiments du *joli Bluet* seraient vifs.

Ce fut donc de l'air le plus naïf du monde que, jasant avec Jeanne, quelques jours après la fameuse déclaration de M. Saint-Yves, Marianne trouva le moyen de glisser cette phrase :

— A quelle heure M. de La Villette fils va-t-il

donc à la messe le dimanche, mademoiselle ?

— Comment, à quelle heure M. Saint-Yves va à la messe ? A propos de quoi me fais-tu cette question ? répondit Jeanne, en oubliant d'ajouter au prénom de son amoureux son nom de famille.

— Dame, mademoiselle, j'y vais moi, le matin, à huit heures, et il vient ici pendant la grand'messe.

— Eh bien, où veux-tu en venir ?

— A ceci, mademoiselle, que, comme il n'y a que deux messes, s'il ne va pas à la première et s'il manque la seconde, c'est qu'il n'y va pas !... et dame...

— Dame quoi ?

— Dame ! un homme qui n'a pas de religion, ça ne fera peut-être pas un bon mari !...

— Quelle sottise me débités-tu là... répliqua Jeanne avec une aigreur marquée... Parce qu'un homme ne va pas à la messe tous les jours, cela veut-il dire qu'il n'a pas de religion ?

— Tous les jours, non ; mais jamais !

— Qu'en sais-tu... D'ailleurs, un homme du monde ne va pas à la messe comme un paysan !...

— Mais, mademoiselle, le bon Dieu des paysans est aussi le bon Dieu des gens du monde !

— Pourquoi ne pas dire que M. Saint-Yves est un

mauvais sujet... indigne de l'amour d'une femme ?

En vérité, on n'est pas plus ridicule que ces filles de la campagne... Je vous demande un peu de quoi se mêle celle-ci, critiquer la conduite d'un gentilhomme, d'un homme dont l'âme est si noble...

— Mon Dieu, mademoiselle, ne vous fâchez pas. Je n'ai pas voulu vous offenser.

— Mais je ne me fâche pas... et cela ne m'offense pas ; mais il est inouï, en vérité, de voir les petites gens tout interpréter en mal... M. Saint-Yves ne va pas à la messe parce que... parce qu'il n'a pas le temps... parce que... enfin cela ne te regarde pas.

— Mais, mademoiselle.

— Allons ! en voilà assez, et je te défends d'ajouter un mot.

Sur ces dernières paroles, prononcées avec une colère qu'elle ne prit pas même la peine de dissimuler, Jeanne quitta brusquement Marianne, ou plutôt la renvoya durement.

Sur ce congé non équivoque, Marianne se retira soucieuse et tri-te. Le mal est grand, dit-elle, et je me sens trop faible pour le conjurer. Il me faut un aide.

Pendant quinze jours la pauvre enfant se demanda où elle prendrait cet auxiliaire, et se le demanda vainement.

Pendant ce temps, maître Saint-Yves poursuivait son entreprise avec autant de persévérance que de succès. Chaque jour il faisait un pas de plus dans le cœur de Jeanne. Non-seulement tous les dimanches pendant la grand'messe, il trouvait moyen d'arriver jusqu'à Jeanne et de l'entretenir seule, mais il écrivait en cachette, et la pauvre fille lui répondait.

Aux lettres avaient succédé les rendez-vous mystérieux. Toutefois, prudente encore, Jeanne n'était pas allée seule à ces rendez-vous.

Un sentiment de pudeur lui avait fait demander à Marianne de l'accompagner.

Marianne s'était empressée d'accepter ; n'était-ce pas le seul moyen de conjurer le péril de plus en plus menaçant qui menaçait le *joli Bluet* ?

Marianne, sur l'invitation de Jeanne, se tenait à l'écart des deux jeunes gens, n'entendait que vaguement leurs discours, mais sa présence seule suffisait pour empêcher de grands malheurs.

Cependant, Marianne, en acceptant ce compromis avec sa conscience, comprenait bien qu'un jour viendrait où Jeanne irait seule au rendez-vous, elle s'effrayait à bon droit ; et lasse de chercher

## AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur, commandeur de la Légion d'Honneur, député au Corps-Législatif, a l'honneur de rappeler à ses administrés, que les possesseurs de chiens qui n'ont fait aucune déclaration, sont tenus, sous peine de payer la triple taxe, de venir en faire la déclaration à la mairie, bureau des contributions, avant le 15 janvier prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 17 novembre 1866.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Florence, 20 décembre, soir. — Le nouveau journal, la *Gazzetta italiana*, publie une correspondance de Rome du 19, où il est dit :

« Hier soir, a eu lieu la première conférence pour les négociations relatives aux affaires religieuses d'Italie. M. Tonello, conseiller d'Etat italien, les cardinaux Callegaris et Antonelli, et Mgr Franchi y assistaient. On y traite la question de la nomination des évêques qui n'est pas encore résolue. On assure que le pape est très-satisfait du discours du roi Victor-Emmanuel. Pie IX a reçu, hier, M. de Sartiges en audience particulière. La ville de Rome est tranquille, malgré les vexations de la police qui fait quelques perquisitions à domicile.

Constantinople, 20 décembre. — Un navire grec a été coulé près de Candie.

En même temps que cette dépêche, l'*Europe*, de Francfort publie, sous la date d'Athènes :

« Le bruit se répand ce matin même qu'un vaisseau turc a capturé, dans les mers de la Grèce, un navire portant le pavillon hellène et qu'il l'a coulé après en avoir massacré l'équipage. A cette nouvelle, la frégate *Hellas* serait partie pour les parages de Cerigo où le navire serait coulé. »

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

## THÉÂTRE DE SAUMUR.

Dimanche prochain, 23 décembre, pour la rentrée de M. COQUELIN, premier comique jeune :

Le **Gentilhomme Pauvre**, comédie en 2 actes, du Gymnase, avec M<sup>me</sup> ARMAND et M. MONROSE dans les principaux rôles.

Le **Bourreau des Crânes**, comédie-vaudeville en 3 actes, précédée d'un prologue, du Palais-Royal.

La **Rue de la Lune**, vaudeville en un acte, du Palais-Royal, avec M. COQUELIN dans le principal rôle.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Que des habitants s'associent pour créer cet établissement et l'exploiter sans bénéfice, qu'ils enlèvent ainsi les salaires des industriels et marchands de la même profession qui ont besoin de vivre en travaillant; cela est licite sans doute, c'est le droit des personnes, aimées des plus louables intentions, qui croient bien faire en s'associant ainsi. Mais ce système est-il sage et bien raisonné au point de vue social? Et qu'advient-il, si, dans chaque communauté, des associations se forment ainsi pour l'exploitation sans bénéfice des industries et commerces nécessaires? On comprend parfaitement que chaque individu pourra bien payer moins cher certaines choses indispensables, mais aussi que dans sa profession, exploitée comme les autres par la communauté, il perdra son bénéfice. Ses besoins pourront être satisfaits à meilleur marché, mais il ne gagnera plus l'argent nécessaire pour satisfaire ses besoins.

Ce résultat est nécessaire, à moins qu'on ne prétende frapper de cette redoutable concurrence par gratuité une seule ou quelques professions, ce qui serait contraire à l'équité qui doit régner dans la société, et aurait pour effet d'amener peu à peu l'anéantissement de ces professions: résultat d'une utilité douteuse pour le corps social.

Terminons par un dernier raisonnement spécial à la boulangerie.

S'il était vrai que le bénéfice des boulangers, dans la manutention, fût excessif; s'il était vrai qu'une entente entre eux pût empêcher la concurrence libre et loyale d'autres exploitants, faits dont la croyance est une erreur manifeste; si ces faits devenaient possibles, la loi actuelle, sage et prévoyante, contient un moyen décisif, la taxe, toujours facultative à l'administration, toujours facile par les mercures. Cette taxe n'est-elle pas plus juste et plus raisonnable que la concurrence par la gratuité?

Quant aux secours pour les indigents réels, l'assistance publique et particulière saura toujours remplir son heureuse mission.

Il est facile d'être applaudi en parlant contre les fournisseurs des denrées alimentaires. L'opinion que nous exposons est impopulaire et sera mal accueillie. — Il ne s'agit pas de ménagement pour les idées de la majorité, mais de justice quand même. Nous n'avons pas dit ces choses pour la satisfaction de défendre une cause contre tout le monde. La cause que tous attaquent est un attrait, mais plus encore la vérité.

## AVIS ADMINISTRATIF.

Les dépêches télégraphiques, qui parviennent à la mairie pour être livrées à la publicité, sont affichées dans un cadre spécial, placé près de la grande porte de l'Hôtel-de-Ville, côté du quai.

surtout dans les années chères, ne sont-elles pas exagérées et peu justes? Ne proviennent-elles pas, moins d'un raisonnement exact, que des souffrances contre lesquelles la société et les marchands de denrées sont très-malheureusement impuissants?

Le pain est cher. Ce mot seul est la douleur, le malheur, l'effroi pour tous. Et cela se comprend affreusement quand on songe à ceux dont les ressources ne suffisent pas à la subsistance. Mais la cause, la faute, est-elle à ceux qui produisent le pain, la viande, les autres aliments? Faut-il que le remède, s'il est possible, soit au détriment, à la ruine d'eux seuls? La société a-t-elle un intérêt bien entendu à diminuer, à empêcher les salaires raisonnables d'une partie de ses membres, et particulièrement de ceux qui travaillent pour fournir la subsistance de tous? En d'autres termes les marchands, et particulièrement les boulangers, gagnent-ils trop?

La solution de cette question n'est pas douteuse pour des esprits, non prévenus, qui veulent se rendre compte de la manutention du pain. Non, les boulangers, dans leur profession proprement dite, ne gagnent pas trop. Ceux qui ne font que convertir la farine au prix du jour en pain, ne gagnent un salaire suffisant qu'à la condition d'avoir un grand débit. Ils ne bénéficient pas. Quelques boulangers se retirent avec une aisance acquise par un labeur extrêmement pénible; bien d'autres végètent ou succombent. Ceux-là seuls peuvent bénéficier qui spéculent sur les marchandises, chose à leurs risques et périls. Ceux-là font ce que fait tout négociant qui opère sur les grains, commerce nécessaire, indispensable dans sa plus entière liberté, et que personne n'aura l'imprudence dangereuse de prétendre limiter ou réglementer.

Et ce raisonnement, exact pour la boulangerie, est également vrai pour tous les industriels et marchands qui fournissent des denrées alimentaires.

Les boulangeries entre sociétaires ne se constituent qu'à la condition et dans le but de fournir les produits au prix de revient. Ces boulangeries, dites économiques, ne peuvent économiser que le légitime salaire nécessaire à l'existence du boulanger et de sa famille. Ce système est-il de bonne justice, de bonne socialité? N'est-il pas utile à la société que ceux qui exercent les professions alimentaires y trouvent les bénéfices nécessaires pour assurer le bon exercice de leurs professions?

Voyons, d'autre part, les conséquences de ce système phalanstérien qui, s'il était efficace, s'étendrait nécessairement aux autres professions.

Qu'un industriel ou marchand crée un nouvel établissement, qu'il fasse concurrence à ceux existants, en cherchant à produire mieux, à vendre meilleur marché, c'est la loi commune, la loi du progrès, c'est une très-bonne loi.

à la tête. Elle aurait reçu trois ou quatre robes, et un assez grand nombre de bottines, de chemises, de châles, etc., etc.; tous ces effets en bon état, afin que sa mise fût toujours en rapport avec sa *bonne éducation*, elle y tenait essentiellement.

Après avoir fait ainsi la place, cette jeune veuve a plié bagage sans laisser son adresse, se promettant sans doute de recommencer ses exploits dans une autre ville. Mais la police est à sa recherche, et la coupable aura prochainement, sans doute, à répondre de ses hauts faits.

Il est inutile d'ajouter que ses papiers sont parfaitement en règle. Aussi doit-elle voyager à son aise et, pour mieux exercer cette industrie, aller d'une extrémité de la France à l'autre.

La vérification périodique des poids et mesures commencera dans les communes du département, le 7 janvier 1867, et elle sera terminée le 4 juillet suivant.

Elle aura lieu pour notre arrondissement, dans les villes et communes désignées ci-après, savoir :

Saumur, les Rosiers, Fontevault et les communes composant les cantons de Doué, Montreuil-Bellay et Vihiers.

La marque distinctive pour la vérification en 1867 sera la lettre B.

Les lampes à pétrole étant devenues d'un usage à peu près général, nous croyons utile de reproduire, d'après le *Pays*, quelques renseignements précis sur la manière de s'en servir sans danger.

1° Employer des mèches assez longues et fortement assujéties au porte-mèche, de façon à ce que le feu ne puisse pénétrer dans le réservoir et enflammer l'huile minérale;

2° Remplir tous les jours la lampe pour éviter les vapeurs explosibles qui se dégagent du liquide échauffé et agiraient contre les parois du réservoir;

3° Proscrire l'usage de la lumière au pétrole, si l'on a la vue faible ou fatiguée.

A l'occasion d'un projet d'une boulangerie par actions, un de nos lecteurs nous a adressé les réflexions suivantes que nous livrons à la publicité :

## DE LA CONCURRENCE GRATUITE.

Dans tous les temps, par des causes naturelles et légitimes en apparence, les populations ont des tendances fâcheuses à l'égard des professions alimentaires, celles surtout dont les produits sont nécessaires et forcés. Il y a dans les esprits une sorte d'unanimité instinctive pour faire aux marchands boulangers, bouchers et autres fournisseurs de denrées de première nécessité, une opposition que l'on croit motivée et utile.

Ces tendances, qui s'expliquent facilement,

pendant un allié pour l'aider dans son œuvre, elle allait se décider à frapper un grand coup, quand plusieurs circonstances vinrent compliquer la situation.

## CHAPITRE VI.

## Révélations et incidents.

Plus de deux mois s'étaient écoulés depuis le jour où Jeanne écrivait à son amie : « — J'aime et je suis aimée ! » Ce qui faisait remonter à près de trois mois le fameux dîner du bonhomme Lacroix. Or, de la vente des biens des MM. de La Villette pas un mot définitif n'avait été prononcé encore.

Comptant que la nécessité amènerait les vendeurs à une capitulation, le père Lacroix ne s'était pas trop pressé, et il était d'autant plus certain de son calcul que, depuis, un nouveau prêt de quinze mille francs lui avait fait nettement comprendre que ces deux beaux messieurs étaient à peu près dans sa main.

Cependant, il commençait à trouver suspects les atteroiements, et résolut d'en finir par une proposition des plus nettes, une mise en demeure des plus claires.

Si les vendeurs éludaient encore une réponse ca-

égorique, le bonhomme prenait hypothèque sur les biens convoités par lui. En cas de refus des emprunteurs, le remboursement des premiers trente mille francs étant exigible au bout d'un an, maître Lacroix prenait ses mesures et signifiait à MM. de La Villette qu'il était décidé à user des droits que lui concédait son titre.

Les ressources des emprunteurs étant épuisées, ces messieurs étaient obligés d'en passer par où voudrait le prêteur.

MM. de La Villette savaient bien tout cela, car ils avaient deviné le bonhomme dès le premier jour; mais aux manœuvres de l'ennemi, ils avaient opposé d'autres manœuvres. Non-seulement le beau Saint-Yves avait fait la cour à la romanesque Jeanne; mais dès qu'il avait été sûr du succès, il en avait fait en quelque sorte parade.

De son côté, M. de La Villette père avait peu à peu donné à entendre à la plupart des gens que des projets d'union entre son fils et Mlle Lacroix étaient arrêtés.

D'abord restreinte à un très-petit nombre de personnes, la confiance s'était successivement colportée de bouche en bouche, et tous les habitants de Marcey, voire même les gros bonnets d'Avranches,

regardaient déjà ce projet comme en voie d'exécution.

Ainsi que cela arrive en pareil cas, le bonhomme Lacroix, qui avait dû s'absenter à diverses reprises du pays, ne se doutait de rien, et ce fut avec une véritable stupéfaction qu'il apprit cette étrange nouvelle.

Quelques jours auparavant, il avait chargé par écrit son notaire, M. Varin, de faire de dernières offres aux MM. de La Villette, et, selon leur habitude, ces messieurs s'étaient abstenus de répondre catégoriquement.

Maître Varin s'était en conséquence rendu chez son riche client, et lui avait rendu compte de son infructueuse démarche.

— Très-bien, avait répondu le bonhomme Lacroix, alors qu'on prenne des hypothèques et qu'on me mene ces gaillards-là rudement, quand il en sera temps. Ah! ils ont voulu jouer le père Lacroix! Eh bien! nous verrons...

— Ah ça, avait repris le notaire, je ne vous comprends pas, mon cher client. A quoi bon toutes ces mesures de rigueur?

— Comment! à quoi bon? C'est vous qui me demandez cela. Vous un notaire?

— Sans doute, je vous le demande! Tout cela serait excellent et tout à fait dans les règles ordinaires avec d'autres que MM. de La Villette. Mais avec eux.

— Avec eux mieux encore! Ne sont-ils pas à peu près ruinés, et si je ne prends pas mes précautions, savez-vous que je suis déjà en avance de quarante-cinq mille francs...

— Je le sais bien, puisque c'est moi qui ai fait les actes.

— Eh bien?

— Eh bien, ce sera un à-compte sur la dot.

— Quelle dot?

— Mais la dot de Jeanne.

— Ah ça, mon cher ami, que diable me contez-vous-là, et quel rapport il y a-t-il entre Jeanne, sa dot et MM. de La Villette?

— Comment, quel rapport? — continua le notaire, qui s'amusait de l'étonnement de son client, et qui avait bien vite deviné que celui-ci n'avait aucune-ment les intentions qu'on lui prêtait, — est-ce que vous voulez jouer au fin avec moi? Que diable! il faudra bien que je sois instruit, à moins que le contrat ne se fasse ailleurs que dans mon étude?

(La suite au prochain numéro.)

**ABONNEMENTS.**

11<sup>e</sup> année. — **DEUX** numéros par mois **AU LIEU D'UN**, sans augmentation de prix.

**BUREAUX A PARIS,**  
Rue Sainte-Anne, 64.

Un an. Six mois.  
PARIS, 15 fr. 8 fr.  
DÉPART., }  
CORSE, } 18 fr. 10 fr.  
ALGÉRIE, }  
ÉTRANGER, selon le tarif postal.

# LA FRANCE ÉLÉGANTE

**JOURNAL DES DAMES ET DES SALONS.**

Envoyer franco au Directeur un bon de poste sur Paris, ou s'adresser aux Libraires ou aux Messageries.

La FRANCE ÉLÉGANTE, voulant justifier par tous les sacrifices en son pouvoir la place qu'elle a su prendre au premier rang des publications du même genre, vient d'inaugurer sa onzième année d'existence par la réalisation d'améliorations dont l'importance ne peut manquer de lui valoir un grand nombre de sympathies nouvelles. — Renculant à toutes ces primes plus ou moins trompeuses, à l'aide desquelles le public a été trop souvent dupé, la FRANCE ÉLÉGANTE a trouvé, dans son succès européen, le secret de paraître deux fois par mois au lieu d'une, et non-seulement de doubler, par le seul fait de sa périodicité plus fréquente, le nombre et la valeur des annexes de broderies, de gravures et de musique, mais encore de donner à sa rédaction un éclat que chercherait vainement à atteindre toute publication rivale.

La FRANCE ÉLÉGANTE publie dans le courant de chaque année : — 1<sup>o</sup> 24 numéros, format grand in-8<sup>o</sup>, édition de luxe, texte encadré et avec une couverture de couleur ; — 2<sup>o</sup> 28 à 30 gravures de modes inédites, coloriées et dessinées par M<sup>me</sup> Héloïse LÉLOIR ;

— 3<sup>o</sup> 12 planches de dessins de broderies par les premiers dessinateurs en ce genre ; — 4<sup>o</sup> 12 planches de patrons de robes, manteaux, chapeaux, lingerie, vêtements d'enfants ; — 5<sup>o</sup> 4 à 6 planches de tapisseries coloriées ou dessins pour crochet, filet de tricot ; — 7<sup>o</sup> Plusieurs morceaux de musique, de chant et de piano ; — et une multitude d'ouvrages de fantaisie en tous genres pour dames et demoiselles.

Quant à sa rédaction, il suffira de citer les noms qui figurent dans ses colonnes pour nous dispenser de tout éloge.

Parmi les écrivains les plus aimés du public, citons au hasard : MÉRY, PAUL FÉVAL, PIERRE ZACCONE, JULES SANDEAU, ALFRED DES ESSARTS, PONSON DU TERRAIL, ÉTIENNE ENAULT, JULES KERGMARD, ELIE BERTHET, M<sup>me</sup> ANAIS SÉGALAS, COMTESSE DASH, CLÉMENCE ROBERT, ETC., ETC.

On peut donc affirmer sans exagération qu'il n'est pas de recueil qui puisse offrir de pareils avantages à ses abonnés.

On s'abonne en adressant un bon sur la poste à l'ordre du Directeur de la FRANCE ÉLÉGANTE, rue Sainte-Anne, 64, à Paris.

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE  
**UNE MAISON,**  
Située à Saumur, rue de Bordeaux, joignant MM. Vinsonneau et Gautron. S'adresser audit M<sup>e</sup> CLOUARD.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE**  
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Autorisée par jugement du Tribunal de Commerce de Saumur,  
Dans les magasins de M. Gustave PINEAU, négociant en gros, rue Saint-Nicolas, n<sup>o</sup> 85,  
Le dimanche 25 décembre 1866, à midi, et jours suivants,  
Par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

Il sera vendu :  
1,300 litres eau-de-vie de Montpellier, en tonnes ;  
600 id. eau-de-vie de Sain-tonge, en tonnes ;  
500 id. d'absinthe ;  
100 id. kirsch-waser, en bouteilles ;  
500 id. de rhum, en fûts ;  
500 id. de vieux cognac, en fûts ;  
350 id. fine Champagne, en fûts ;  
500 id. Armagnac, en fûts ;  
300 litres et cruchons de liqueurs assorties ;  
500 id. vin du Rhin, Madère, Malaga, Lunel, Frontignau, Rancio, Grenache, Bordeaux, Bourgogne, Alicante et Champagne ;  
1,200 bouteilles vin vieux, mousseux, 1<sup>re</sup> classe ;  
1,200 id. vin des côtes 1865, etc.  
Plusieurs beaux foudres et tonnes presque neufs, fûts vides, chantiers, quantité d'outils servant à l'exploitation des vins, étagères, planches à bouteilles, bureaux, voiture à quatre roues, haquet, poulains, etc.

NOTA. — Tous les vins, eaux-de-vie et liqueurs, sont bien classés et seront vendus par quantités déterminées par les acquéreurs, et les droits de circulation seront à la charge de la vente.  
On paiera comptant, plus 5 0/0.

**TIRAGE DE 1867.**

Plusieurs pères de famille ont formé, en l'étude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur, une bourse commune pour l'exonération du service militaire. (610)

**A AFFERMER**

Pour entrer en jouissance, soit au 1<sup>er</sup> mars, soit à la Toussaint 1867,  
**LA FERME**  
**DES ÉTANGS DE MESTRÉ.**

Cultivée depuis 24 années par la Colonie agricole des jeunes détenus, cette ferme, située communes de Montsoreau et de Fontevault, comprend 20 hectares de terre labourables et près, dans un seul tenant dont une grande partie entourée d'eaux vives est propre à la culture du chanvre et au jardinage.

S'adresser sur les lieux au propriétaire, M. BUCAILLE, ou à M<sup>e</sup> ROULLEAU, notaire à Fontevault. (611)

Etude de M<sup>e</sup> E. LEROUX, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
DE SUITE,

**UNE MAISON DE MAÎTRE**, située à la Chipaudière, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. Avec ou sans le mobilier la garnissant.

**A AFFERMER**

Pour le 1<sup>er</sup> novembre 1867,  
**UNE MÉTAIRIE**, nommée la Procure, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, contenant 10 hectares.  
Au 1<sup>er</sup> novembre 1869, on pourra ajouter 10 autres hectares.  
S'adresser, pour traiter, à M. DE LAFRÉGEOLIERE, propriétaire à Saint-Florent, ou audit M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

**A CEDER DE SUITE**  
Pour cause de changement de commerce

**UN MAGASIN**  
DE  
**Spécialité de Blanc et Lingerie,**  
Situé rue Noire, n<sup>o</sup> 11, à Châtellerault.  
S'adresser à M. MASSIN. (516)

**A VENDRE**  
**UN COUPÉ LÉGER,**  
BIEN ROULANT,  
Presque neuf.

S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
En totalité ou par parties,  
Pour la Saint-Jean 1867,

**UNE MAISON**  
Rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 69.  
S'adresser à M<sup>me</sup> SEONNET, rue Beaurepaire, ou à M<sup>me</sup> TAILBOUIS, à Doulé-Fontaine. (18)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

**A LOUER**  
Présentement,  
**MAISON**  
Fraîchement restaurée.  
Rue de l'Ancienne-Messagerie, n<sup>o</sup> 8.

S'adresser, pour visiter cette maison, audit notaire. (612)

**A LOUER**  
Pour la St-Jean prochaine  
**UNE MAISON**

Avec jardin, remise à deux voitures et écurie à deux chevaux, située rue de Bordeaux.  
S'adresser à M. FOURNÉE-CHE-NEAU. (586)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine,  
**UNE MAISON,**  
Située rue du Petit-Maure, joignant la Caisse d'Épargne.  
S'adresser à M. Adrien LEROY, à côté, ou au bureau du journal.

**A VENDRE**

**Un chien couchant**, épagneul irlandais, 2 ans 1/2, bien dressé, et **une chienne courante**, double basset, 2 ans 1/2.  
S'adresser au bureau du journal.

**CHANGEMENT DE DOMICILE.**

L'étude de M<sup>e</sup> DUFOUR, huissier, est transférée rue des Pâis, n<sup>o</sup> 4. (607)

**Une maison de commerce** demande un APPRENTI, sachant lire et écrire.  
S'adresser au bureau du journal.

**ÉPILEPSIE ET NÉURALGIE**

Le spécifique le plus sûr, contre ces affections, est l'*Élixir au Gallium Album de l'Ermitage*, préparé par TAILLOTTE, pharmacien à Tain (Drôme). Sa notice, sur les maladies du système nerveux, est expédiée franco, sur demande.  
Dépôt à Saumur, chez M. Gautier, pharmacien ; à Angers, chez M. Aubert ; à Baugé, chez M. Després ; à Cholet, chez M. Enon, pharmaciens. (545)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.  
Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

## LA MODE ILLUSTRÉE

Paraissant à Paris tous les jeudis Journal de la Famille Un n<sup>o</sup> est envoyé gratis sur demande affranchie

52 numéros par an, du format de L'ILLUSTRATION, avec de nombreuses gravures dans le texte.

PREMIÈRE ÉDITION. — Avec plus de 2,000 gravures sur bois, représentant au moins 50 gravures de toilettes par an avec leur description, et tout ce que la mode offre de plus nouveau en lingerie, coiffures, sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, etc.

Prix (franco) : trois mois 3 fr. 50 ; six mois, 7 fr. ; l'année, 14 fr.

DEUXIÈME ÉDITION. — Elle contient les mêmes éléments que la première, plus 12 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, une par mois.

Prix (franco) : trois mois, 4 fr. 25 ; six mois, 8 fr. 50 ; l'année, 17 fr.

TROISIÈME ÉDITION. — Elle se com-

pose des mêmes éléments que la première, mais elle donne en plus 25 gravures de mode coloriées à l'aquarelle, deux par mois.

Prix (franco) : trois mois, 5 fr. ; six mois, 10 fr. ; l'année, 20 fr.

QUATRIÈME ÉDITION. — (Édition de luxe). — Elle contient les mêmes éléments que la première, mais chaque semaine, avec le journal, les abonnés de cette édition reçoivent une grande gravure coloriée à l'aquarelle, soit, par an, 52 gravures coloriées, avec la description de chaque dans le corps du journal.

Prix (franco) : trois mois, 7 fr. ; six mois, 13 fr. 50 ; l'année, 25 fr.

(Les abonnements partent du premier de chaque mois).

Rédaction, Administration et Abonnements, 56, rue Jacob, à Paris.

On s'abonne également chez tous les libraires de la France et de l'étranger.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 20 DÉCEMBRE.			BOURSE DU 21 DÉCEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	69 20	»	»	69 20	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	97 85	»	25	98	»	15
Obligations du Trésor. . . . .	470	»	»	470	»	»
Banque de France. . . . .	3600	»	»	3600	»	5
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1385	»	»	1377 50	»	10
Crédit Foncier colonial. . . . .	580	»	»	580	»	»
Crédit Agricole. . . . .	605	»	»	620	»	15
Crédit industriel. . . . .	635	»	»	635	»	»
Crédit Mobilier. . . . .	497 50	»	10	497 50	»	»
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	815	»	6 25	835	»	»
Orléans (estampillé). . . . .	880	»	»	880	»	»
Orléans, nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Nord (actions anciennes). . . . .	1192 50	»	1 25	1193 75	»	1 25
Est. . . . .	532 50	»	1 25	532 50	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	896 25	1 25	»	895	»	1 25
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	583 75	1 25	»	583 75	»	»
Ouest. . . . .	565	2 50	»	565	»	»
C <sup>o</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1590	10	»	1590	»	»
Canal de Suez. . . . .	370	»	»	365	»	5
Transatlantiques. . . . .	480	3 75	»	480	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	57	»	45	56 90	»	10
Autrichiens. . . . .	400	»	2 50	403 75	3 75	»
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	375	»	2 50	385	10	»
Victor-Emmanuel. . . . .	74	1	»	75	1	»
Romains. . . . .	72	»	1	75	3	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	300	»	»	301 25	1 25	»
Saragosse. . . . .	130	»	3	132 50	2 50	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	34	1 50	»	34	»	»
Nord-Espagne. . . . .	113	»	7	115	2	»
Compagnie immobilière. . . . .	377 50	»	»	377 50	»	»

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	317	»	»	317	»	»
Orléans. . . . .	312 50	»	»	313	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	312 25	»	»	312 50	»	»
Ouest. . . . .	310	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	310	»	»	»	»	»
Est. . . . .	305	»	»	305	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.